

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 16/12/2025 - 30584 - 2011 B 02097 - 533 405 379 - 5 B AUTO

Désignation de l'entreprise : 5 B AUTO SARL

1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 1 LOTISSEMENT COTEAUX DE SAINT ROCH 2 RUE DU FER A CHEVAL 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

Numéro SIRET * 5 3 3 4 0 5 3 7 9 0 0 0 1 7

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	80 000	80 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	15 496	413 612
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	18	622
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	11 100	11 100
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	7 300	7 300
TOTAL (II)		BJ	BK	15 514	512 633
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	63 047	397 237
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	510 100	510 100
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 289 026	1 289 026
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	83 235	83 235
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	793	793
	TOTAL (III)	CJ	CK	63 047	2 280 391
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	78 561	2 793 025

Renvois : (I) Dont droit au bail : 80 000

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes :

CP 1 CENTRE FIN

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve
de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

A L'ORIGINAL

Créances :

Désignation de l'entreprise		5 B AUTO SARL		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....100 000...)			DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	2 108 169		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	140 559		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	2 358 728		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (III)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	132		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	351 992		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	9 987		
	Dettes fiscales et sociales			DY	64 386		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	7 800		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	434 297			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 793 025			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	434 297		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	132		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 793 024,79 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 140 558,56 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/05/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

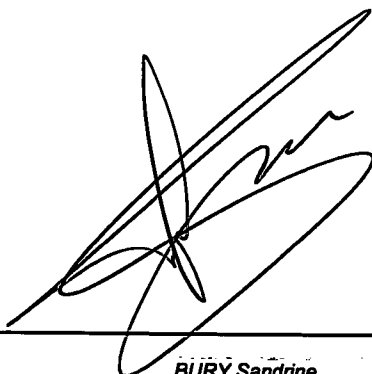
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



BURY Sandrine



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

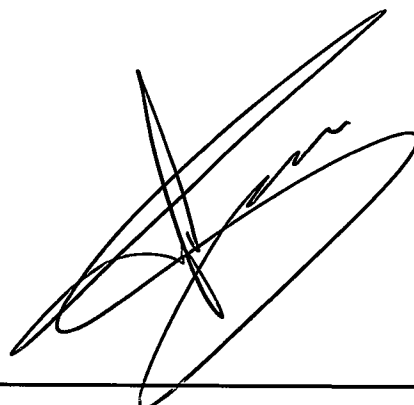
Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réserve aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.



BURY Sandrine



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 528 147

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	80 000	429 107		509 107
Immobilisations corporelles	966	640	966	640
Immobilisations financières	18 400			18 400
TOTAL	99 366	429 747	966	528 147

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 15 514

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		15 496		15 496
Immobilisations corporelles	539	340	861	18
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	539	15 836	861	15 514

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Droit au bail lattes	80 000	0	80 000	Non amortiss.
Autre immo incorpo usufruit etien	429 107	15 496	413 612	22 ans
Mat.bureau & informatique	640	18	622	de 3 à 5 ans
TOTAL	509 747	15 514	494 233	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 1 807 219

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 300		7 300
Actif circulant & charges d'avance	1 799 919	1 799 919	
TOTAL	1 807 219	1 799 919	7 300

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 63 047**

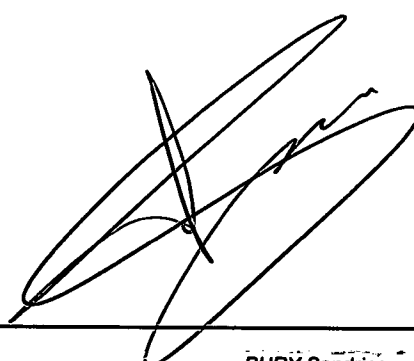
Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	58 892	63 047	58 892		63 047
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
Total	58 892	63 047	58 892		63 047

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 57 600

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	57 600
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	57 600

3.5 - Charges constatées d'avance = 793

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 30/07/2025

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 100 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	100,00	100 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	100,00	100 000

4.2 - Etat des dettes = 434 297

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	132	132		
Dettes financières diverses	351 992	351 992		
Fournisseurs	9 987	9 987		
Dettes fiscales & sociales	64 386	64 386		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 800	7 800		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	434 297	434 297		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 42 383

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	132
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 676
Dettes fiscales & sociales	39 575
Autres dettes	
TOTAL	42 383

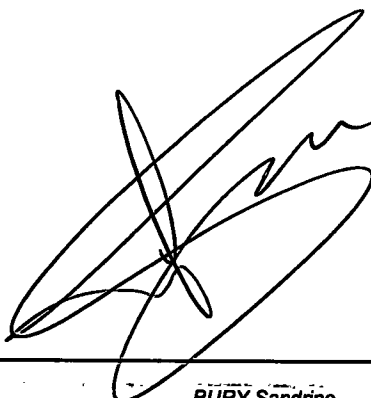



BURY Sandrine



6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



BURY Sandrine



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 57 600

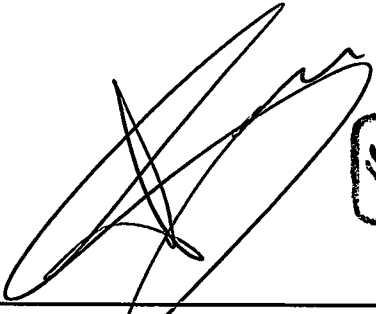
Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	57 600
Clients factures a etablr(418100)	57 600
TOTAL	57 600

8.2 - Charges constatées d'avance = 793

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	793
TOTAL	793

8.3 - Charges à payer = 42 383

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	132
Interets courus a payer(518100)	132
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 676
Fourn factures non parvenues.(408100)	2 676
Dettes fiscales et sociales :	39 575
Etat autres charges a payer(448600)	39 575
TOTAL	42 383

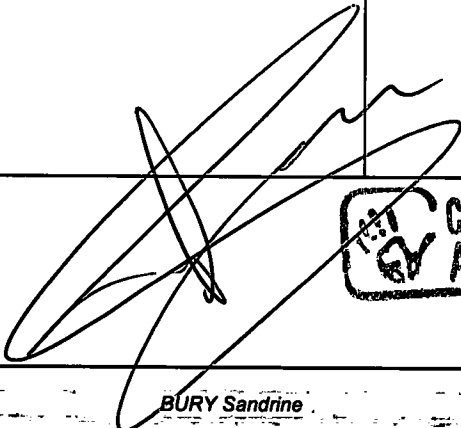


**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Réévaluation des immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation


CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Réévaluation des immobilisations (suite)

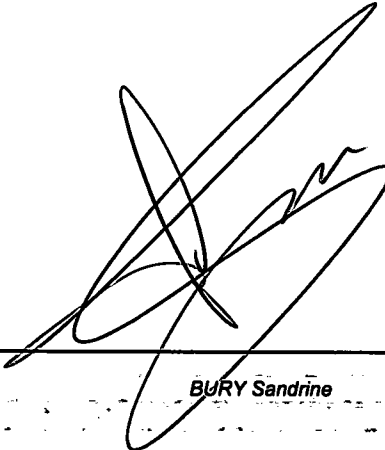
Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

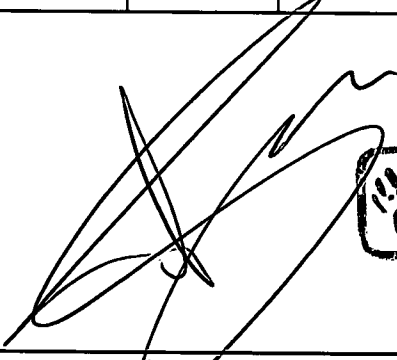

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

BURY Sandrine

AB

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u> a) Capital social b) Nombre d'actions émises c) Nombre d'obligations convertibles en actions <u>II - Résultat global des opérations effectives</u> a) Chiffre d'affaires hors taxes b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions c) Impôt sur les bénéfices d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions f) Montants des bénéfices distribués g) Participation des salariés <u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u> a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions c) Dividende versé à chaque action <u>IV - Personnel :</u> a) Nombre de salariés b) Montant de la masse salariale c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires


COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet BURY Sandrine, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 5 B AUTO SARL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	2 793 025
Chiffre d'affaires hors taxes	933 964
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	140 559

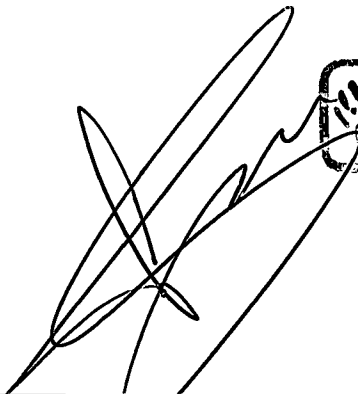
ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour BURY Sandrine

Fait à SAINT-JEAN-DE-VEDAS le 13/05/2025




BURY Sandrine

5 B AUTO SARL

S.A.R.L. au capital de 100 000,00 Euros

Siège social : 1 LOTISSEMENT COTEAUX DE SAINT ROCH

2 RUE DU FER A CHEVAL

34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

R.C.S : 533405379

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025**

Le 30/06/2025,
à 9 H 00,

Monsieur LYAZID BAYOUB, détenant 250 parts sociales,
Monsieur BRAHIM BAYOUB, détenant 250 parts sociales,
Monsieur ABDESLEM BAYOUB, détenant 250 parts sociales,
Monsieur RACHID BAYOUB, détenant 250 parts sociales,

associés de la société **5 B AUTO SARL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur RACHID BAYOUB, préside la séance en qualité d'ASSOCIE ET GERANT

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

147

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 140 558,56 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un bénéfice de 140 558,56 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 140 558,56 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 140 558,56 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

117

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Rachid ; Lyazid, Brahim et Abdeslem BAYOUB et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

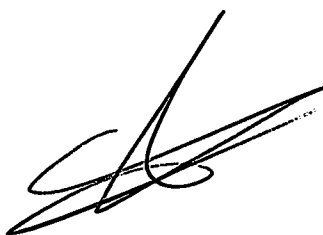
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.Handwritten initials in black ink, appearing to be 'AB' or similar, located at the bottom right of the page.

5 B AUTO SARL

S.A.R.L. au capital de 100 000,00 Euros

Siège social : 1 LOTISSEMENT COTEAUX DE SAINT ROCH

2 RUE DU FER A CHEVAL

34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

R.C.S. : 533405379

FEUILLE DE PRESENCEà l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 30/06/2025

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
LYAZID BAYOUB 45 ROUTE DE BEZIERS 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	250	250		
BRAHIM BAYOUB 695 AVENUE DU MARTINET 34830 CLAPIERS	250	250		
ABDESLEM BAYOUB 45 ROUTE DE BEZIERS 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	250	250		
RACHID BAYOUB 695 AVENUE DU MARTINET 34830 CLAPIERS	250	250		
TOTAL	1000	1000		

Sur les 1000 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que 4 associés sont présents ou représentés, et totalisent 1000 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 1000 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance